

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

-----▼▼-----

Etaient présents : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, , Madame Myriam DECHAMPS, Madame Hélène MORVAN, Monsieur Robert CHARVIN, Monsieur Michel BRUNET , **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.**

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS, Président du CCAS, Madame Eliane SAUTERON, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Michel MAHE, Madame Camille LEBORGNE, Monsieur Jörg KALKBRENNER **représentants désigné.e.s par le Maire.**

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 17h10

2023-27 - MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AUX FOYERS-RESTAURANT DES RESIDENCES AUTONOMIE

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2312-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération 2021-28 portant modification des tarifs applicables aux foyers-restaurants des résidences autonomie,

Vu la délibération 2022-27 portant modification des tarifs applicables aux foyers-restaurants des résidences autonomies St-Laurent et La Futaie,

Considérant l'augmentation de 2% applicable,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la modification des tarifs fixes à compter du 1^{er} décembre 2023 tel que présenté ci-dessous :

Tarifs extérieurs	Tarif extérieurs 01/11/2022	Tarifs extérieurs 01/12/2023 (+2%)
Usagers extérieurs	9,89 €	10,09 €
Résidents protonthérapie	8,87 €	9,05 €
Membres du C.A et agents CCAS	6,46 €	6,59 €
Prix enfant moins de 10 ans	6,46 €	6,59 €
verre de vin soit 12,5 cl	1,12 €	1,14 €

- ✓ **APPROUVE** la revalorisation des tarifs individualisés à compter du 1^{er} décembre 2023, calculés sur la base d'un tarif « plancher » et « plafond » tel que présenté ci-dessous :

Revenus mensuels	Tarifs 2023 arrondis
830 €	5,16
860 €	5,31
900 €	5,52
940 €	5,71
1 000 €	6,03
1 040 €	6,22
1 100 €	6,53
1 140 €	6,73
1 200 €	7,04
1 240 €	7,23
1 320 €	7,64
1 400 €	8,04
1 500 €	8,54
1 560 €	8,85
1 600 €	9,05

- ✓ **DIT** que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget du CCAS

David ROS

Président du Centre Communal
d'Action Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : **06 DEC. 2023**
de la publication le : **06 DEC. 2023**

